Ces chiffres sont éloquents et nous disent ce qu'à du être le tissu de Bradford en présence de ces importations françaises. Pendant nombre d'années, les manufacturiers de Bradford étaient les maîtres presques incontestés du marché des tissus, uni et fantaisie ; pour l'alpaga et le mohair, ils n'avaient pas de rivaux. Ces étoffes étaient surtout achetées par les masses ; les riches *ladies*, alors même que l'industrie de Bradford était à son apogée, continuaient de donner leur préférence aux mérinos de France et aux étoffes mélangées d'Allemagne.

Avec le temps, les classes moyennes et inférieures passèrent à leur tour aux tissus français et les industriels de Bradford avouent maintenant qu'il ont aidé au triomphe de leurs compétiteurs. Il y aurait beaucoup à redire sur le compte des teinturiers et des apprêteurs de Bradford. Nous croyons n'offenser personne en disant qu'une grande partie des opérations tinctoriales de cette ville, même maintenant, s'effectuent d'après de notions n'ayant rien de scientifique et le résultat en est à l'avenant. Lorsque l'*Association Britannique* se réunit dernièrement à Bradford, ses membres ne furent pas invités à visiter quelques uns de ses principaux ateliers de teinture : les propriétaires de ces établissements se refusèrent à faire une invitation de ce genre, sous prétexte qu'ils ne tenaient pas à faire connaître leurs procédés de teinture. Toutefois, des spécialistes affirmèrent que les portes étaient restées closes, parce que lesdits procédés se trouvaient en retard sur ceux d'autres contrées.

Nous ne chercherons pas à élucider ce point ; mais, ce que nous savons bien, c'est que beaucoup de gens, tout en le regrettant, préfèrent acheter les tissus français que ceux de Bradford. Mais reprenons la chose d'un peu plus loin.

Aussitôt qu'une étoffe quelconque rencontre la faveur publique, il se trouve des gens qui veulent la reproduire sous une forme plus accessible au commun des chalands comme bon marché. Les tissus alpaga et mohair se prêtent, on ne peut mieux, à ce travail en sous-œuvre. Au début, ils étaient fort attrayants, grâce à leur légèreté et à leur brillant. Les contrefaçons ne tardèrent pas beaucoup à envahir le marché elles n'étaient pas chères, mais elles étaient communes et, comme cela arrive toujours en pareil cas, les souverains de la mode portèrent leur attention sur d'autres étoffes et s'enrôlèrent à l'unanimité sous la bannière des tissus français tout laine.

Néanmoins, l'industrie de Bradford continua de progresser jusqu'à tant que des manufacturiers en entravèrent les progrès et hâtèrent sa ruine. *On fabriqua à meilleur marché, toujours à meilleur marché*, et le charme de leur aspect fut encore rehaussé par l'adaptation de nouvelles nuances. Ceci détermina la chute de cette nouvelle industrie. Non-seulement on produisit à si bas prix que les plus infimes acheteurs purent se payer la fantaisie de ces étoffes, *ce qui aurait suffi pour déterminer la dégringolade* : mais, au surplus, *la couleur ne tenait pas*. Les diverses nuances, qui faisaient un si bon effet aux étalages des marchands, se fanaient au bout de quelquelques jours ; de là abandon.

De ce temps-là que faisaient les Français? Sans abandonner leurs mérinos ni leurs cachemires à la renommée universelle, ils se sont mis à produire des tout laine agréables comme dessins, *résistant à l'usage* et à bas prix, ce qui, quoi qu'il arrive, fera de ces tissus des rivaux formidables pour les alpagas et les mohairs de Bradford, en dépit de tous les caprices de la mode.

Qu'y a-t-il à faire à cela? Est-il convenable que Bradford continue de produire un article dont la consommation ne veut pas? Nous pensons que c'est l'outillage qu'il faut changer. Pour le moment, les usines de Bradford emploient le « métier continu » (*throstle*), tandis que les filateurs français emploient la « mule-jenny » ; or, comme on le sait, ce dernier engin est propre à la production des fils fins.

Le remaniement à fond d'un grand outillage industriel constitue en tout temps une grosse dépense, il n'y a rien d'étonnant à ce que des fabricants hésitent, en ces dures circonstances, a apporter un changement complet dans leurs moyens de travail, pour se lancer dans l'inconnu. Mais il semble qu'il ne leur reste pas d'autres chemins à prendre. Certains fabricants ont déjà eu recours à un moyen terme et ont mis leur matériel en état de produire les tout laine ; malheureusement le résultat n'est pas satisfaisant. Le travail produit de la sorte est, à beaucoup d'égards, inférieur aux produits donnés par l'outillage adopté en France.

Il est vrai que nos mécaniciens ont déjà vaincu des difficultés aussi grandes et plus grandes même. Après tout, c'est une question d'argent, question impérieuse, soit que l'on se contente de modifier l'outillage ancien, soit qu'on le remplace tout à fait. Que les manufacturiers de Bradford suivent la marche qui a si bien réussi aux Français, et l'industrie bradfortoise comptera encore de beaux jours. (Moniteur des soies).

Le port de Dunkerque et le grand canal entre le Nord et Paris

L'*Echo du Nord*, dans son numéro du 29 décembre, publie un excellent article sur le port de Dunkerque à propos du canal qui en ce moment fait l'objet des plus sérieuses préoccupations de nos grands industriels.

Le moment est venu, dit l'auteur de cet article, de décider par les Chambres cette grande question, promettant une série d'articles pour en faire apprécier tous les avantages.

Ce sujet est digne assurément des méditations d'un esprit supérieur et l'on ne saurait rencontrer un organe plus accrédité que l'*Echo* pour traiter dans son ensemble cette intéressante proposition.

Lecteur assidu de ce journal, nous attendons la série des articles annoncés pour nous permettre quelques réflexions peut-être utiles.

Le dévouement éclairé de M. Gustave Dubar pour le présent et l'avenir des intérêts du port de Dunkerque, est très louable, et comme lui nous croyons que dans une cinquantaine d'années, avec 150 à 200 millions de dépenses, Dunkerque pourra réellement rivaliser avec Anvers et Rotterdam, à la condition, toutefois, que les sociétés de Géographie, en voie de formation chez nous, viennent développer aussi l'instruction relative au commerce extérieur.

Pour assurer la prospérité d'un grand port, il faut que le commerce y rencontre toutes les économies désirables et qu'on y aborde facilement et sans danger. Tel est l'espoir des ingénieurs chargés de ces grands travaux d'amélioration.

Que dirait l'illustre Vauban, s'il était encore de ce monde ? Après avoir lu ses livres, il ne nous reste qu'à constater que de ses considérations sur les conditions naturelles de la rade de Dunkerque, sur l'utilité des obstacles pour l'Inter-Course et pour le succès des entreprises du Corsaire Jean-Bart, il ne restera plus grand chose, maintenant que les connaissances scientifiques de notre tems en hydrographie et en hydraulique ont fait tant de progrès. Cette rade si longtemps redoutée de la marine marchande, ne sera plus désormais qu'un vaste bassin accessible à tous les pavillons et leur permettant d'aborder, par toute marée, un port français parfaitement outillé, selon l'expression de M. Dubar.

Puissent ces espérances se réaliser ! Alors, nous pourrons dire avec le poète latin : *Quod fuit durum pati, meminisse dulce est.*

Mais en attendant ces résultats, nous persistons pour notre compte, à considérer comme une œuvre utile en bonne économie l'amélioration des voies navigables de Lille et du Pas-de-Calais vers la Belgique.

Notre série d'articles a été faite sur ce sujet et nous sommes en mesure de soutenir cette proposition devant les juges les plus compétents en ces matières. En demandant l'amélioration de la Lawe et de la Lys française, nous défendons l'intérêt des charbonnages du Pas-de-Calais en leur assurant de nouveaux débouchés ; en provoquant des négociations avec la Belgique pour mieux aménager la Lys belge, nous préparons une concurrence manifeste à la petite vitesse des chemins de fer, et enfin, nous arrivons à combattre par des travaux d'art, l'une des causes certaines des inondations périodiques dans la vallée de l'Escaut.

Bien d'autres motifs militent en faveur de notre thèse, motifs exempts de préjugés ou de préventions internationales, et que consacrent à cette heure, les principes les plus élémentaires du Droit des Gens privé et européen.

Le rédacteur du bulletin économique de l'*Echo* possède trop profondément la science des richesses pour ne pas tomber d'accord avec nous sur ce point.

ADOLPHE TERWANGNE.

NOUVELLES MILITAIRES

NOMINATIONS

M. Perreton, capitaine au 27e d'artillerie, adjoint aux forges du Nord, passe en la même qualité à la manufacture d'armes de Châtellerault.

M. Harang, capitaine au 15e d'artillerie, passe de la 9e batterie à la 13e batterie du dit régiment.

M. Jouve, capitaine au 15e d'artillerie, passe de la 13e à la 9e batterie du dit régiment.

—

Un nouveau centre européen d'Algérie prendra, nous assure-t-on, le nom de Hoche.

—

Le ministre de la guerre a décidé qu'à l'avenir, toutes les fois que les huissiers n'auraient à remettre à des militaires de la gendarmerie que des citations ou significations quelconques sans importance, ils pourront pénétrer dans les casernes, sans autorisation préalable de l'officier commandant. La formalité de l'autorisation préalable ne sera plus exigée que dans le cas où les huissiers auront à exercer des actes de leur ministère, de nature à troubler l'ordre intérieur.

—

L'apprentissage dans les manufactures nationales pour les aspirants chefs armuriers sera désormais aux frais de l'Etat. Cette mesure facilitera le recrutement de ces chefs ouvriers, recrutement qui, depuis quelques années, ne s'effectuait pas dans des conditions très avantageuses.

—

UNE QUESTION

Les candidats qui passent l'examen pour obtenir un grade dans l'armée territoriale peuvent-ils, oui ou non, être proposés pour le grade de lieutenant?

Les instructions ministérielles prescrivant formellement de ne proposer ces mêmes candidats que pour le grade de sous-lieutenant, sont-elles abrogées, oui ou non?

Il faudrait pourtant le savoir.

Les journaux militaires nous apprennent que Monsieur X..., ex-sous-officier de l'armée active, et Monsieur Z..., ex-officier de la garde mobile, ont été nommés lieutenants dans l'armée territoriale.

Il y a là une injustice criante, indéniable, un passe-droit incontestable, et nous le signalons à qui de droit.

Nous connaissons dans l'armée territoriale bon nombre de sous-lieutenants comptant aujourd'hui plus de 5 ans de grade, et parmi eux se trouvent des ex-sous-officiers de l'armée active et des ex-officiers de mobiles tout aussi méritants que ceux qui viennent d'être nommés lieutenants d'emblée.

Si le ministre de la guerre est décidé dorénavant à donner à certains candidate le grade de lieutenant, qu'il le dise et qu'il autorise surtout les sous-lieutenants actuels à passer un nouvel examen pour conquérir le grade supérieur.

En conscience, les sous-lieutenants dont nous prenons la défense n'ont ils pas raison d'être mécontents et de crier à l'injustice et au favoritisme.

C'est bien là le régime du bon plaisir et de l'arbitraire.

Nous en faisons juges tous nos lecteurs.

—

En exécution de la récente circulaire de M. le général Farre sur le service de quarante mois, un grand nombre de congés de trimestre viennent d'être accordés aux soldats admis à bénéficier de cette mesure.

Ainsi, chaque corps de troupes doit renvoyer pendant quatre-vingt-dix jours 21 0/0 des hommes des classes de 1876 et de 1877 qui comptent à son effectif. A partir du 1er avril 1881 et jusqu'à la fin des manœuvres d'automne, il ne sera plus accordé aucun congé ni permission sans le cas de force majeure dûment constaté, et la durée des permissions ne devra pas dépasser quinze jours.

Des congés devront être délivrés ensuite pendant le quatrième trimestre de 1881 aux dernières classes de 1877 et 1878, conformément à la note précitée du 20 octobre 1880. Mais cette proportion de 21 0/0 de l'effectif annuel pour les congés de trimestre sera portée à 50 0/0 quand les premières portions des classes présentes sous les drapeaux auront l'effectif réglementaire, qui doit être désormais de 105.000 hommes par an, au titre de la première portion.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Elections du Tribunal de Commerce de Roubaix

Aujourd'hui mardi, 4 Janvier 1881, a eu lieu un deuxième scrutin pour la nomination de deux juges suppléants du Tribunal de Commerce de Roubaix.

MM. Léon Motte-Descamps et Alexandre Vernier, ont été élus et proclamés Juges-suppléants.

—

D'après la *Vraie France*, on se préoccupe dans les sphères gouvernementales du successeur que l'on donnera à l'éminent archevêque de Cambrai. Le nom de Mgr Guilbert, évêque d'Amiens, a d'abord été mis en avant. Toutefois une dépêche que nous recevons à la dernière heure, nous assure que jusqu'ici rien n'a encore été décidé.

—

Voici les noms des candidats aux élections municipales du comité des libertés publiques de Lille :

P. DELEMER, brasseur ; J. MAILLOT, industriel ; Ch. ROUSSEL, notaire.

—

Les nouvelles que nous recevons des terrains couverts par les dernières inondations sont aujourd'hui beaucoup plus favorables. Partout les eaux se retirent, ou se sont déjà retirées. Le temps sec et froid qu'il fait depuis dimanche est éminemment favorable à ce progrès dans l'assèchement des terres. Depuis deux nuits, il gèle à Lille et la température se montre plus favorable à la santé publique comme aux terres inondées.

—

Un de nos confrères annonce que M. le président de la République, ému des désardres occasionnés par les inondations dans la région du Nord, a, manifesté l'intention d'aller visiter, après les réceptions du 1er janvier, les localités, éprouvées par le fléau.

—

MM. Boisy, professeur de quatrième au Lycée de Lille, et nommé officier de l'instruction publique, et Haussaire, professeur d'anglais, officier d'académie.

—

Voici la liste avec indication du lieu de naissance des jeunes gens du canton-ouest inscrits sur la liste des conscrits de Roubaix formant le contingent de la classe 1880.

Nous publierons demain la liste des jeunes gens du canton Est.

Louis-Joseph Agache, Roubaix, aîné de veuve ; Paul Aubert, Moy ; Julien-François-Joseph Béghin, Roubaix ; Désiré-Joseph Belou, id., soutien de famille ; Georges-Louis Benjamin, id. ; Louis-Léonard Beriemont, id. ; Désiré-Edouard Blin, Lille ; Henri-Joseph Bonte, Roubaix ; Jules-Joseph Bonte, id., frère au service ; Jules-Eugène Boulogne, id. ; Fidèle-Fortuné Bourgois, id., Gustave-Naltran Broux, Lille, frère au service ; Henri-François Campagne, Roubaix, frère au service ; Cyrille-Louis Carettte, id. ; Medard-Joseph Carre, id., frère au service ; Auguste-Joseph Castel, id. ; Edouard-César-Augustin Castel, id. ; Pierre-Joseph Castelin, Hem ; Jean-Louis Castelin, Tourcoing ; Jules Catteau, Roubaix ; Alfred-Louis-Joseph Charlier, id. ; Joseph-Emile Chielens, id., aîné d'orphelins ; Charles-Joseph Clabaut, id. ; Isidore-Joseph Cnockaert, id. ; Edouard-Felix Cordonnier, Lille ; Joseph Couque, Roubaix, frère au service ; Joseph Coussart, id. ; Florimond-Louis Craye, Flers ; Jean-Désiré Cuignet, Roubaix ; Charles-Ferdinand Cuvelier, id., aîné de veuve ; Jean-Baptiste Dacqmine, id, engagé ; Raymond-Jules-César Danel, id., aîné de veuve ; Jean-Joseph Danvers, id., aîné de veuve ; Jean-Baptiste, Davrain, id.

Omer Alexandre Debray, Longuenad ; Ferdinand-Henri J.-B. Debruyne, Roubaix ; François Louis-Auguste Debuyne, id. Victor-Henri Decarne, id ; Louis-Henri Delercq, id ; engagé Ferdinand-Clément Decottignies, id ; Louis-Napoléon-Joseph Decraene, id ; Edouard-Achille Paul Defrenne, id. aîné de veuve ; Henri-Léopold Dejumm, id ; Victor-Théodore-Louis Delahaye, Bapaume ; Gustave-Hubert Delannoy, Roubaix ; Henri-Amand Delannoy, id ; Jules-Joseph Delannoy. id ; Pélix-Marie Delarra, id ; Louis-Joseph Delattre, id. aîné de veuve ; Pierre-Joseph Delcour, id, frère au service ; Jules-Désiré-J.-B. Delcroix, id : Julien-Pierre-André Deleporte, id ; Alfred-Pierre Delecluse, id ; Etienne-Louis Delescluse, id ; Henri-Jules-Louis Delporte, id. aîné d'orphelins ; Paul-Gustave-Joseph Delreux, id ; Hugues-Séraphin Depreester, id. aîné d'orphelins ; Charles-Louis Depreter, id ; Cyrille-Charles Deracdt, id ; Louis-Joseph Derbaudringhien, id ; Joseph-Désiré Desbarbieux, id ; Casiodore-Joseph Descarpentier, id ; Alfred-François Deschamps, id ; Victor-Joseph Desmet, frère aîné inscrit dans la même classe ; François-Joseph Desmet, id ; Louis-Fidèle Desmettre, id ; Auguste Desquiens id ; Auguste-Pierre Destoop, id ;

Henri-François-Joseph Desurmont, Tourcoing ; Auguste-Louis Dubar, Roubaix ; Pierre-Joseph Dhaene, Croix ; Firmin-Léon-Joseph Dubar, Roubaix ; Henri-Laurent Dubocage, Paris ; Joseph Dubus, Flers ; Charles-Louis Duc, Roubaix ; Achille-Joseph Duhem, id. ; frère au service ; Désiré-Joseph Ducatez Roubaix ; Henri-Edouard Duchatel, id. ; Paul Dufermont, id., aîné de veuve ; Daniel Dufermont, Mouveaux ; Louis-Joseph Duhamel, Roubaix ; Louis-François-Joseph Dumortier, id ; Louis Dupont, id. ; Emile-Joseph Durant. id., musicien ; Emile-Magloire Duriez, id., Charles-Emile Duthoit, id ; Honoré-Adrien Duthoit, id. ; François Dutilleul, id ; Jean-Baptiste-Eugène-Joseph Ernoult, id. ; Arthur-Désiré Farvacque, id., Florimond-Joseph Favorel, id. ; Albert-Jean-Joseph Flipo, Tourcoing, engagé ; Gustave-Clovis Florin, Roubaix, frère au service ; Jean-Baptiste-Floris Franchomme, id. ; Chrétien-Théodore Funck, Amiens ; Paul-François Gadenne, Roubaix ; Pierre-Luc Gebhardt, Ribeauvillé ; Emile-Oscar-Joseph Germain, Roubaix ; Henri-Adolphe Gesnoin, id. ; Auguste-Arthur Gonce, id. ; Désiré-Joseph Grave, id. ; Henri-Jean-Baptiste Gripon, Roubaix.

Georges-François Harinkouck, Roubaix ; Victor-Jean Haugedé, id ; Fortuné-Joseph Hespel, id, engagé ; Cyrille-Joseph Honoré, id, musicien ; Pierre-François Kindt, id ; Achille-Joseph Lamant ; Constant-François Lamartinière, id ; Arthur-Joseph Lamboux, id, aîné de veuve ; Joseph-Constant Lapauw, id, soutien de famille ; Ferdinand-Joseph Laurent, id, engagé ; Henri-Joseph Lecat, Wasquehal ; Camille Leclercq, Tourcoing ; Paul-Alexandre Leclercq, Roubaix ; Carlos-Joseph Lecoq, id ; Julien-François Leconte, Willers-sur-Nicole ; Jean-Baptiste Lefebvre, Roubaix ; Désiré-Joseph id, engagé ; Jules-Marie-Amand Lefebvre, Paris, engagé ; Charles-Désiré Lepers, Roubaix ; Georges Emile-Charles-Joseph Lemaire, Tourcoing ; Hector-Jean-Baptiste Joseph Lepers, Roubaix ; Charles-Leonard Lesage, id ; Louis-Théodore Lesur, id, musicien ; Cyrille-Désiré Lewille, id, frère au service ; Charles-François Liétart, id, frère au service ; Clodomir-Joseph Lion, id ; Georges-Auguste Logé, Pont-Rémy ; Eugène Lorthioir, Tourcoing ; Jules-Louis Mahieu, Roubaix, aîné de veuve et frère mort au service ; Gustave-Joseph Mahieux, Faches, musicien ; Eugène-Joseph-Jules Mathon, Roubaix ; Célestin Mayeux, Croix ; Narcisse-César Merlin, Roubaix ; Gustave Joseph Mestdagh, id.

François Morelle, Haspres ; Alphonse-Joseph Moulard, Roubaix, aîné de veuve ; Georges Moulard, id : Charles-Louis-Joseph Moureaux, id ; Auguste-Edouard-Joseph Muyle, id ; Emile-Joseph Noel, Comines ; Antoine Odin, Neuvilly ; Ferdinand Parton, Roubaix, frère au service ; Désiré-Louis Pessé, Lille ; Amédée-Joseph Picavet, Roubaix ; Louis-Victor Piérart, id ; Emile Plancke, Hazebrouck. Engagé ; Eugène Pol, au Cateau, myope ; Alfred-Nicolas Polite, Roubaix ; Alexandre-Ferdinand Pollet, Fontenoy-sur-Moselle ; Jules-César Poppe Roubaix ; Louis-Joseph Potteau id. frère au service ; Jean-Baptiste-Victor Pottier, id Henri-Joseph Prouvost, id ; Louis-Joseph Prouvost, id ; Gusteve-Joseph Prus, id ; Edouard-Joseph Ramon, id ; Georges-Ferdinand-Ramon id soutien de famille ; Eugène-Joseph Reversé, id ; Auguste-Léon Riveret, id ; Ferdinand-Philippe Roussel, id ; Louis-Joseph Roussel, id ; Prosper-Louis Roussel, id ; Adolphe-Joseph Roy id ; Henri Ruffin, Avesnes-le-Sec ; Paul-Georges Sadon, Paris ; Joseph-Louis Sandevoir, Roubaix ; Jules-Théodore-Joseph Segard id ; Henri-Denis-Marie Semet, id.

Pierre-Henri Serbruyns, Roubaix ; Florimond-Joseph Itisinquer, id ; Louis-Désiré Spel, id ; Alfred-Pierre Strat, id ; Désiré-César-Carlos, id ; Aîné de veuve ; Alphonse-Joseph Swinvort, id ; César-Alexandre Tiberghien, id ; Julien-Joseh Tiberghien. id ; Félix-André Tilge, id ; unique de veuve ; Edmond Tréhout, Bruyelles ; Floris-François Vandaele, Roubaix ; Arthur-André Vansinguel, id ; frère au service ; Joseph-Martin Vanworde, id ; Emile-Joseph Verkrusse id ; frère au service ; Félix Edouard Verlinde, id ; Alphonse-Victor-Pierre Vernier, id ; Emile-Joseph Verriest, id ; Anicet-Florimond Viard, id, Albert-Louis-Prosper Waeles, id ; Paul-Jean-Baptiste Warrem, id ; Henri-Louis Voedst, id ; Aîné d'orphelins ; Oscar-Auguste Wattrelos, id, Réné-Jules-Joseph Wibaux, id ; Gustave-Julien-Auguste Willem, id ;

—

Après la tentative d'assassinat de la rue Peltart et l'acte de vengeance « au vitriol », dont nous avons déjà parlé, nous avons encore un suicide à signaler.

Un jeune homme de dix-neuf ans, Théodore Vercouter, était attablé, hier matin, au cabaret de l'*Ours Blanc*, au Galon-d'Eau, en compagnie de deux de ses camarades. Tout-à-coup, Vercouter se leva et s'adressant à l'un de ses camarades : « Tu vas voir, dit-il, si j'ai du caractère » et s'approchant du bief du Sacré-Cœur, il se jeta à l'eau. Un témoin de cette scène, M. Jean-Baptiste Lefebvre, se porta aussitôt au secours de Vercouter, mais quand on put ramener ce dernier sur la rive, il avait cessé de vivre.

Théodore Vercouter était épileptique. On suppose qu'il a été poussé au suicide par le chagrin que lui causait cette incurable maladie.

—

On a écroué, hier, à la prison municipale, un habitant d'Hellemmes, Toussaint Piron, qu'un agent avait surpris mendiant, la nuit. Cet individu était ivre. Il s'est rebellé contre l'agent qui l'a arrêté.

Un autre mendiant, Jean Caudrelier, s'est présenté dans plusieurs maisons de commerce, réclamant des étrennes, et ne s'en allant pas qu'on ne lui eût fait quelque aumône. Il a aussi été arrêté.

—

Dimanche soir, vers 10 heures 1/2, le nommé Louis Debrive, conducteur au chemin de fer du Nord, demeurant à Lille, rue du Vert-Bois, n° 13, suivait la voie ferrée du dit chemin de fer entre le passage à niveau du Grand-St-Pierre et du Pont du Lion-d'Or, et en dehors de tout service, au moment du passage d'un train ; il a été, sans qu'il puisse expliquer comment, tamponné par ce train et jeté sur le côté de la voie ; il en est résulté les blessures suivantes :

Excoriations et plaie contuse au côté gauche du front, plaie qui est courbe, présentant trois centimètres de surface et ayant une profondeur qui va presque jusqu'à l'os ; mêmes plaies au nez et au front.

Ces blessures ne paraissent pas présenter de gravité.

Le blessé a été reconduit à son domicile, après avoir reçu sur place les soins de M. le docteur Guermonprez.

—

C'est le dimanche 30 janvier que sera donné le sermon annuel pour l'Œuvre des Ecoles d'Orient.

—

On annonce pour dimanche prochain, à 3 heures, une grande fête d'armes au local de la *Société de gymnastique de Wazemmes-Lille*.

Les maîtres d'escrime de la ville et des environs doivent, nous dit-on, y prendre part.

—

M. Martini, l'inimitable prestidigitateur, a donné hier soir, au Théâtre des Variétés, de Lille, une nouvelle séance de ses curieux exercices.

Il y avait foule et le succès a été complet, comme toujours.

—

La nommée Léonie Vandamme, qui s'est jetée, vendredi, après-midi, dans le canal, près de l'écluse du Jardin-Vauban, a été sauvée par MM. Jolain, éclusier, et Auguste Berthe, serrurier.

Le même jour, vers quatre heures, un bateau chargé de 26,000 kil. de charbon a sombré au quai Saint-Martin. Le batelier n'a eu que le temps de se sauver avec sa famille. Ce bateau, qui appartient à M. Louis Lenglet, est d'une valeur de 8 à 9,000 francs. Il y a assurance. Un autre bateau chargé de 80,000 fr. de bois a reçu de graves avaries, le même jour, en s'engageant sous la voûte du Petit-Paradis. Il appartient à M. Désiré Delgorgue et les dégâts sont couverts par une assurance.

—

LA BASSÉE. — Avant-hier, un incendie a consumé au hameau de Transloy à Illies, la ferme de Alfred Cadet. Le feu a pris dans le grenier. On évalue les pertes à 13.000 fr. Il y a assurance.

SAINT-AMAND. — Le jour de l'an, vers neuf heures du matin, une petite fille de neuf ans, se rendant de Vred à Saint-Amand, a trouvé sur la rive de la Scarpe le cadavre d'un nouveau-né. Elle a prévenu les autorités. Il a été constaté que l'enfant était vivant quand il a été déposé en cet endroit.

ATTICHES. — Samedi, le feu a détruit en partie l'habitation de M. Bourguignon, employé au chemin de fer. Il y a pour 3,000 fr. de pertes, couvertes par l'assurance.

DOUAI. — Dans la soirée du 1er janvier, vers dix heures du soir, trois artilleurs du 27e, Pannetier, Saulze, et Stiévenard, en état d'ivresse, sortant de l'estaminet Gallois, rue des Fripiers, heurtèrent un individu également ivre. Une querelle s'engagea ; ils finirent par dégaîner, et chacun lui porta son coup de sabre à la tête. Heureusement, les blessures ne sont pas graves.

— ARMENTIÈRES. — Voici le résultat du second tour de scrutin qui a eu lieu lundi à la Mairie pour l'élection d'un membre de la Chambre consultative :

M. Auguste Mahieu a obtenu 62 voix sur 144, M. Chas, 81 ; M. Eugène Dufour, 1.

M. Chas est élu.

— CALAIS. - Les élections à la Chambre de commerce de Calais ont donné les résultats suivants : Votants 108. — MM. Paul Devot 97 voix ; Henry 91 ; Darquer 84 ; Bulletins divers 26.

— ARRAS.— Par arrêté préfectoral, M. Cléret, maire de Rebreuve-sur-Canche, vient d'être suspendu de ses fonctions, pendant 2 mois.

Voici les considérants de cet arrêté :

« Considérant que M. Cléret, maire de Rebreuve-sur-Canche, a détourné de leur affectation, prévue au budget, des crédits régulièrement inscrits ; qu'après avoir négligé, en mai 1880, de rendre compte de sa gestion au Conseil municipal, il a fait transcrire au registre une délibération qu'aurait prise cette assemblée pour approuver ses comptes, délibération qui n'est point insérée a sa date et n'est revêtue d'aucune signature ;

» Considérant que M. Cléret s'est affranchi complètement des conditions des plans et devis approuvés pour la restauration du chœur de l'église de Rebreuve-sur-Canche, et que, pour modifier à sa guise ledit projet, il n'a pas hésité à faire procéder à des exhumations dans le cimetière qui entoure l'église ;

» Considérant que M. Cléret, dans ces diverses circonstances, a complètement abusé de ses fonctions. »

» Par un décret tout récent, M. Cléret, maire de Rebreuve, a été révoqué de ses fonctions. »

— AUXI-LE-CHATEAU. — Un enfant de onze ans, Alfred Devienne, d'Auxi-le-Château, a été victime d'un accident mortel, ces jours derniers, à l'école, pendant la récréation de trois heures.

Il était grimpé jusqu'à la toiture du préau, à 2 m. 15 du sol, dit l'*Abeille de la Ternoise*, et se tenant suspendu par les mains à une traverse de fer, il se balançait en se faisant pousser par ses camarades ; ses doigts s'étant fatigués, ses mains ont lâché prise et le pauvre enfant est tombé si malheureusement à la renverse que sa tête a porté sur le sol avec violence et qu'il en est résulté une fraction du crâne.

Il est mort quelques heures après sans reprendre connaissance.

— VALENCIENNES. — Le comité organisateur de la société des *Incas* dont les *Marches historiques* jouissent d'une si juste célébrité, vient d'arrêter dans ses lignes principales le programme du cortège qui, en 1882, représentera *les progrès de la civilisation à travers les âges.*

Des appels sont faits à tous les Valenciennois de bonne volonté ainsi qu'à toutes les personnes habitant l'arrondissement qui seraient disposés à prendre part à cette cérémonie.

La dernière Marche, dans laquelle figuraient près de deux mille personnes tant à cheval qu'à pied et montées sur des chars magnifiques, a eu lieu le 18 juin 1866 et a coûté cent mille francs.

Celle que l'on est en train d'organiser ne lui cédera en rien, paraît-il, pour l'éclat et l'ordonnance des groupes.

DUNKERQUE. — Voici le résultat des *Elections au tribunal de commerce*, 31 décembre, 2e tour de scrutin. — Juges suppléants : Elus MM. Woutermaertens et Josse Marchand.

Le scrutin à la *Chambre de commerce* donne les résultats suivants :

MM. J.-B. Trystram, président Constant Bourdon, vice-président ; Alf. Petit, trésorier Th. Focrt, Wancauvenberghe-Lemaire, Léon Herbart, A. Gichaux, Deregnaucourt, Demarle-Fétel, L. Dubuisson, E. Lapergne, P. Marchand, D. Spiers, Vancauvenberghe-Bellanger, et Vancesten.

— AVESNES. — Le général Libelin de Dionne passera jeudi, l'inspection trimestrielle du 84e, en garnison à Avesnes. Les bataillons détachés à Maubeuge et Sandnon seront inspectés le lendemain.

—

— ARRAS. — On lit dans le *Courrier du Pas-de-Calais* :

L'assassinat d'Avesnes-lez-Bapaume.

Le bruit s'est répandu lundi matin à Arras, qu'un crime avait été commis le 1er janvier au soir dans les environs de Bapaume. Nous avons appris, en effet, que le parquet avait quitté ce matin la ville pour aller ouvrir une instruction à Avesnes.

Voici les premiers renseignements que nous recevons de notre correspondant :

« Bapaume, 3 janvier, 2 h. 05.

« On a trouvé hier 2 janvier au matin, au moulin de M. Parel, route de Biefvillers, un homme tué, baignant dans son sang. La justice y est descendue.

« On fait une enquête. »

A bientôt de plus amples détails.

Nouveaux détails

L'assassinat du moulin d'Avesnes a causé une vive émotion à Bapaume. Voici comment on raconte les circonstances du crime :

Un vol ayant été commis, il y a quelque temps, pendant la nuit, à ce moulin, le garde avait reçu la consigne de veiller soigneusement, surtout la nuit.

Le 1er janvier au soir, cet homme ayant entendu du bruit dans le poulailler, se dirigea sans bruit vers ce petit bâtiment et surprit le voleur, un jeune homme de dix-neuf à vingt ans.

Mais au moment où il cherchait à s'emparer de lui, le voleur lui asséna sur la nuque un coup de bâton qui l'étourdit à demi. Le bâton s'étant brisé, le garde moulin cherchait à regaguer la maison pour s'y barricader, lorsque l'assassin apercevant dans la cour un morceau de bois d'un mètre de long environ, une sorte de gîte, il s'en empara et s'acharna sur sa victime jusqu'à ce qu'elle ne donnat plus signe de vie.

L'individu que l'on suppose être l'assassin est un nommé Dumont, qui a été arrêté et soumis à un minutieux interrogatoire.

Le bruit court qu'il a avoué son crime.

Une foule considérable se pressait à la gare de Bapaume pour voir emmener celui que l'on croit être l'assassin, mais elle a été déçue : le moulin de M. Parel se trouvant à mi-chemin entre Bapaume et Biefvillers, c'est à la station de cette dernière commune qu'on lui a fait prendre le train.

Par une singulière coïncidence, le mécanicien qui conduisait ce train est le propre neveu de la victime.

Dumont est, en effet, arrivé à Arras par le train de quatre heures et a été écroué à la prison.

Assassinat suivi de suicide

Dimanche, vers cinq heures du soir, le nommé Dimus Anatole, ouvrier ajusteur à Boussoir, a tiré sur une jeune fille avec laquelle il entretenait des relations, Maria Vaucheret, âgée de 17 ans, un coup de revolver qu'il l'a atteinte a la tempe. Le meurtrier s'est tiré une balle dans la tête. On désespère de le sauver ; l'état de sa victime est également grave.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 31 décem. — Prudence Henno, rue des 7 Ponts, cour Desreumaux. — Jean Kind, rue de Beaurepaire, cour Delplanque, 15. — Thérèse Vandevelde rue des Anges, cour Meaux, 2. — Emile Gyselinck, rue de Lille, cour Dekée, 10. — Marie Delporte, rue de Denain, cour Dhalluin, 4. — Marguerite Collin, rue St-Laurent, cité St-François 5. — Cyrille Houzet, rue de l'Epeule, cour Grau, 12. — Amand Debarge, rue de Denain, cour Dhalluin, 10. — Paul Dekien, rue de l'Epeule, 136.

Du 1er janvier. — Jeanne Kindt, rue de Lannoy, fort Despret, 63. — Désiré De Bosschere, rue des Vélocipèdes, cour Defives, 7. — Mathilde Ferlin, rue du Fontenoy, 63. — Marie Douilly, rue des Arts, caserne de la gendarmerie. — Aurélie Morel, rue des Longues-Haies 50. — Bertho Molinier, rue Nain, 21. — Zulma Mahieu, rue de France, maison Labis. — Adolphe Vandeputte, rue des 3 Ponts, maison Cérard. — Angèle Ducroquet, rue de Mons, maison Delannoy, 173.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 31 décembre. — Oscar Carpentier, 7 mois, rue St-Louis, cour Lebrun, 4. — Procureur présenté sans vie, rue de l'Epeule, 26. — Florine Courier, 62 ans, ménagère, au fort Mulliez, 16. — Auguste Poutier, 24 ans, 11 mois ourdisseur, rue Pellart, fort Mullier, cour Guillaume Lefebvre, 122. — Adolphine Cools, 17 ans, piqurière, rue Sébastopol, cour Delattre, 3. — Jean Baptiste Desmettre, 4 mois, rue de Lannoy, 258.

Du 1er. — Maria Leemans, 2 ans, rue Decrême, 10. — Angèle Delporte, 5 ans, rue de Denain, cour Dhalluin, 4. — Juliette Depret, 29 ans, 8 mois, ménagère, rue Marquisat, 36. — Douilly, présenté sans vie, rue des Arts, Hôtel de la gendarmerie. — Marie Harpignies, 28 ans, 8 mois, ménagère, rue du Tilleul, 29. — Emile Daems, 5 mois, rue des Longues-Haies, 109.

MARIAGE du 31. — Jean Destriez, 27 ans, employé de commerce, et Zélia Herchelbout, 19 ans, piqurière.

Etat-Civil de Wattrelos

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 26 décemb. — Zoé-Joséphine Vraumant, vieille Place. — Aurélia Hallez, Plouys. — Henri Spriet, Houzarde — Du 27. — Henri Duhamel, vieille Place. — Du 28. — Jean-Louis Sœte, petit Paris. — Louis Delcroix, Baillerie. — Du 31. — Arthur Liénard, bas Chemin. — Du 1er. — Isidore Joseph Delhoute, vieille Place. — Charles-Louis et Laure Piat, jumeaux, Hautes-Voies. — Hector Courchelle, Crétinier. — Clovis-Joseph Duquenne, St-Liévin. — Alsène Barbe, Marlière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 26 décembre. — Pierre-Honoré-Joseph Duquesnoy, 73 ans, 4 mois, sans profession, bas Chemin. — Charlotte-Joseph Devolde, 69 ans, 11 mois, ménagère, St Liévin. — Du 29. — Louis Dancette, 17 jours, Laboureur. — Augustine-Marie-Joseph Dreulers, 21 jours, Carluyère.

MARIAGE du 29. — Charles-Joseph Mercier, 20 ans, couvreur en pannes, et Euphémie-Marie Vincent, 21 ans, peigneuse.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 2 janvier. — Pierre-Joseph Mercier, 52 ans, cultivateur, et Lucie-Joseph Mercier, 23 ans, sans profession.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille DELEMARLE-GAILLET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Joséphine GAILLET, décédée à Roubaix le 3 janvier 1881, dans sa 27e année, vous prient d'assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 5 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Beaurewaere, 112.

Les amis et connaissances de la famille BOUZIN-VINCENT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Alodie VINCENT, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1881, à l'âge de 36 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le mercredi 5 courant à 8 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 16.

La famille DASSONVILLE, boulanger, vous prie d'assister à l'OBIT SOLENNEL DU MOIS qui sera célébré en l'église Saint Sépulcre, le mercredi 5 janvier 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste COUSIN, décédé à Roubaix, le 3 décembre 1880, dans sa 85e année — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DEVOS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre DEVOS, décédé à Roubaix, le 3 janvier 1881, à l'âge de 48 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux VIGILES qui seront chantées le mercredi 5, à 5 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 6 courant, à 9 heures en l'église St Joseph. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 81.

Les amis et connaissances de la famille DELERUE-DESBONNET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean-Baptiste DELERUE, veuf de Dame Angélique TRENTESAUX, décédé à Tourcoing, paroisse St-Eloi, le 3 janvier 1881, à l'âge de 88 ans sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le mercredi 5 courant, à 8 heures, aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 2 heures 1/2, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 6 dudit mois, à 9 heures 1/2 en l'église St-Eloi (Blanc-Seau). — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Florin.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 5 janvier 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Alexandre MAZURE, manufacturier, chevalier de la Légion d'Honneur, décédé à Paris, le 5 janvier 1879, dans sa 63e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 6 janvier 1881, à 9 heures 1/2 pour le repos de l'âme de Dame Caroline JONET, veuve de Monsieur Philippe LORTHIOIS, décédée à Roubaix, le 27 décembre 1879, dans sa 75e année, — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Ste Elisabeth, le jeudi 6 janvier 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules DESPRET, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1879 à l'âge de 17 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Christophe, à Tourcoing, le mercredi 5 janvier 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Henriette-Marie-Joseph DELOBEL, épouse de Monsieur Jules LORTHIOIS, décédée à Tourcoing, le 3 décembre 1880, dans sa trente-septième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 23150 3093

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Ste-Elisabeth, le mercredi 5 janvier 1881, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Julie-Henriette DESCAT, décédée à Roubaix, le 5 janvier 1879, à l'âge de 75 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique.

BRUXELLES — Le 28e tirage pour le remboursement de l'emprunt contracté en 1853 par la ville de Bruxelles a eu lieu vendredi 31 décembre. Voici la liste des numéros primés :

N° 18037 remboursable par 25,000 francs.

N° 45398 remboursable par 10,000 francs.

Numéros remboursables par 900 fr. : 270—4124—6323—7320—13144—14862—16618—17720—30736—61626.

Numéros remboursables par 500 francs : 5238—12069—15936—23422—24861—29029—38800—54553—57142—65885.

Numéros remboursables par 300 fr. : 30870—45887—51505.

Numéros remboursables par 200 fr. : 898—2346—4317—113 1—12534—18416—20313—20342—31905—36676—58949—61513—65511—66498—66715.

Nous lisons dans le *Journal de Bruxelles* :

« On annonce la prochaine apparition d'un nouveau journal, la *Belgique athée*. Cette publication est un signe des temps. Le prospectus lancé par la rédaction promet un concours dévoué au libéralisme. « Si noblesse oblige, dit-il, le titre de notre publication indique notre but. Nous sommes des athées militants. Nous sourions dédaigneusement au vocable *Sans Dieu*, mis à la mode par Basile. Nous apportons au libéralisme entier un utile concours. Nous nous jetons résolûment dans la lutte engagée contre nous par les ennemis de la raison humaine, d'où celle-ci doit sortir triomphante. » La presse libérale n'osera probablement ni désavouer franchement ce nouveau confrère, ni accepter ouvertement ce concours quelque peu compromettant.

» La *Flandre libérale* seule, applaudira sans doute à ce nouvel effort tenté pour « arracher les âmes a l'Eglise. »

— TOURNAI. — Un arrêté royal nomme officier de l'Ordre de Léopold, M. Dereine, président du tribunal de 1re instance séant à Tournai ; chevaliers : M. Bormans, procureur du roi, M. Isbecque, ancien greffier du conseil de prud'hommes, id. ; M. Allard, juge d'instruction, id. ; M. Dubus-Quevauxvillers, ancien juge et ancien juge-suppléant au tribunal de commerce, id. ; M. Wattiez, juge au tribunal de commerce de Tournai, ancien juge-suppléant au même tribunal, id. ; M. Crombé, ancien juge et ancien juge-suppléant au tribunal de commerce de Tournai.

— GAND. — Un accident de chemin de fer s'est produit entre Gand et Terneuzen, à la sortie de la station de Wondelgem. Le dernier train de voyageurs, partant de Gand, a pris en écharpe un train de marchandises. Par un hasard providentiel, il n'y a pas de mort d'homme a regretter, tout s'est borné à des dégâts matériels fort considérables.

— SOIGNIES. — Un arrêté royal du 29 décembre 1880 accepte la démission, offerte par M. Wincqz, G., de ses fonctions de bourgmestre de la ville de Soignies.

GRAND THÉATRE DE LILLE

Vendredi soir, ainsi que nous l'avons dit, nous avons assisté à la reprise de *Carmen*. Nous ne parlerons pas de la pièce elle-même. Tout ou presque tout a été dit sur le chef-d'œuvre de Bizet. Très discuté à son apparition, il s'est imposé rapidement, et après avoir fait le tour du monde il a pris sa place au premier rang. Nous ne dirons donc rien de la pièce sur laquelle, du reste, il n'est probablement pas un Lillois qui n'ait son opinion formée.

La pierre de touche de ces œuvres consacrées et classées c'est l'interprétation.

Il serait difficile d'en rêver une plus parfaite que celle de l'*Opéra-Comique* lors de la création. Les rôles principaux étaient tenus par Mme Galli-Marié et MM. Lhéri et Bouhy. Mme Galli-Marié jouait le rôle de *Carmen* avec ce talent, nous pourrions presque dire, ce génie dramatique qu'on lui connaît, et elle le chantait avec cette voix chaude et vibrante que n'oublient pas ceux qui l'ont entendue ne fût-ce qu'une seule fois.

Depuis, presque toutes les chanteuses de grand talent ont voulu ajouter ce rôle à leur répertoire. Marie-Rose l'a chanté en Amérique,